Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Avenant à la convention avec l'association Village Patrimoine Loire Vilaine (VPLV)

N° 2026-43

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MINIER, MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

DATE DE CONVOCATION :
le 02/03/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**32**
Votants	**36**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 définissant les subventions et leurs modalités d'attribution ;

Vu les statuts de Bretagne porte de Loire Communauté notamment en matière d'accompagnement du développement de l'activité culturelle et plus particulièrement du site communautaire des Mines de la Brutz ;

Vu la convention pluriannuelle 2023-2025 passée avec l'association Village patrimoine Loire Vilaine (VPLV), prévoyant l'attribution d'une subvention annuelle destinée à assurer le fonctionnement du petit train ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 12 février 2026 ;

Considérant que la convention pluriannuelle 2023-2025 est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_43-DE

Considérant que les parties souhaitent disposer d'un délai complémentaire afin d'élaborer une nouvelle convention définissant les modalités de partenariat à venir ;

Considérant qu'il convient, dans cette attente, de prolonger la convention par voie d'avenant pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, avec effet rétroactif ;

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle de 6 000€ en date du 13 février 2026 ;

Considérant la proposition du Bureau, après analyse de la demande, d'attribuer 4 000€ en subvention exceptionnelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la prolongation, par voie d'avenant, de la convention conclue entre Bretagne Porte de Loire Communauté et l'association Villages et Patrimoine entre Loire et Vilaine pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention,
- APPROUVE la subvention exceptionnelle de 4 000€,
- AUTORISE le Président ou son représentant à ordonnancer la subvention exceptionnelle.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE